

Proposition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Une consultation publique des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) se déroulera du [...].

1 Qu'est-ce qu'une ZAER ?

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus, est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait 75,6% des émissions.

Il est donc essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables. La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des «zones d'accélération» favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Les zones sont à définir, à l'échelle communale :

- Pour chaque type d'installation de production d'énergie renouvelable ou de récupération (ENR&R) : éolien terrestre, photovoltaïque au sol, sur bâtiment, méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité etc.
- en fonction des potentiels du territoire, de la connaissance des projets et de la puissance déjà installée.

À Epinay-sous-Sénart, seuls la géothermie et le solaire représentent des sources d'énergie renouvelable à fort potentiel sur notre territoire (voir cartes).

2 Quelles sont les avantages de créer des ZAER ?

- Attirer les projets vers les emplacements jugés les plus appropriés par les collectivités.
- Faciliter les projets et renforcer leur acceptabilité.
- Promouvoir la solidarité entre les territoires en assurant une répartition équilibrée des énergies renouvelables.
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique en diversifiant les sources d'énergie.
- Prévenir et gérer les risques et les impacts négatifs sur l'environnement, comme les altérations paysagères, la perte de biodiversité, etc.
- Favoriser la diversité des modes de production énergétique en exploitant les ressources naturelles de chaque territoire.
- Valoriser les zones économiques en identifiant et en développant leur potentiel pour accueillir des installations d'énergies renouvelables, créant ainsi des emplois et stimulant l'économie locale.

3 Donnez votre avis !

Votre avis est indispensable pour la création de ces cartes. N'hésitez pas à partager vos impressions et à poser vos questions à l'adresse mail suivante ou directement sur le registre mis à votre disposition. Merci pour votre collaboration !

urbanisme@ville-epinay-senart.fr